



PROCÈS VERBAL DE SÈANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 10 février 2021

MERCREDI 3 FEVRIER 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le trois février à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 27 janvier conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie ou en visioconférence sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents physiquement : M. les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, LEROY Michel, RÉVEILLE Loïc

Étaient présents en visio : M. Mmes les conseillers municipaux :

GUILLOIS Véronique - HENRY Catherine – HUET Esteban - BÉRAIL Philippe - GUIBOUT Audrey - CORBEAU Aline - LECHANTEUX Valérie

Absent excusé : BARADU Philippe

Secrétaire de séance : LEROY Michel

Membres convoqués : 11
Membres présents : 10
Membres votants : 10

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 2 décembre 2020.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- Dossier West VTT
- Tarifs de la location de la salle des fêtes pour 2021
- Cession matériel salle des fêtes
- Restauration scolaire

Voici l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement de commandes voirie au sein de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- Avis sur la vente du logement 2 lotissement du Prieuré
- Contrat d'entretien de l'orgue
- Ouverture anticipée de crédits en investissement – budget 2021
- Délibération de principe recrutement emplois occasionnels
- Prolifération des pigeons
- Nomination d'un responsable de la boîte à livres
- Investissements 2021 : orientations budgétaires
- Compte-rendu de la réunion de la commission « bâtiments communaux et domaine public »
- QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-1

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

La Communauté de Communes propose d'organiser un nouveau groupement de commande pour 2021 à 2025.

Une consultation groupée est organisée afin de :

- ☞ coordonner les travaux de voirie
- ☞ choisir le même prestataire pour la réalisation de ces travaux

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention de groupement, définissant les modalités de fonctionnement du groupement doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et les communes du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention de groupement de commande et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-2

AVIS POUR LA VENTE DU LOGEMENT N° 2 Lotissement du Prieuré

Conformément aux dispositions des articles L. 443-7 et L 302-5 du code de la Construction et de l'Habitation, MAYENNE HABITAT demande l'avis pour la vente du logement situé au 2 lotissement du Prieuré. Les locataires actuels se sont portés acquéreurs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- . **DECIDE** de donner un avis favorable à cette demande.

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-3

CONTRAT ENTRETIEN DE L'ORGUE

Monsieur le Maire donne connaissance d'une proposition de contrat d'entretien de l'entreprise A. BOULAIS pour l'orgue de l'église.

Le facteur d'orgue s'engage à assurer 2 fois par an la révision de l'ensemble de l'orgue.

Le prix pour 2 entretiens annuels sera de 580.00 €.

La convention prévoit une révision de prix et est établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2021 et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de donner son accord pour ce contrat d'entretien annuel de l'orgue avec un effet au 1^{er} février 2021
- de solliciter les utilisateurs de l'orgue :
 - l'association « les Amis du Village »
 - la paroisse

pour participer aux frais d'entretien de l'orgue dont le montant sera précisé dans une convention entre les trois parties Commune – Amis du Village et Paroisse.

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-4**OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS INVESTISSEMENT – BUDGET 2021**

Conformément à l'article L 1612-1 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent et allant jusqu'à 25 % des crédits d'investissement et de s'engager à les inscrire au Budget Primitif 2021 :

<i>Programme</i>	<i>Compte</i>	<i>Investissements 2021</i>
Chapitre opération 580	2184	5 000.00 €
	2188	15 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-5**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 135 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'ensemble des services de la commune, le recrutement d'emplois occasionnels afin de remplacer un agent absent pour congé maladie ou autre, est indispensable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

➤ **DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

PROLIFERATION DES PIGEONS

Le Conseil Municipal demande des renseignements sur le coût d'un pigeonnier contraceptif et sur les différentes possibilités de lutte contre les pigeons.

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA BOITE A LIVRES

Valérie LECHANTEUX se propose pour la gestion de la boîte à livres (rangement, renouvellement des livres...).

DÉLIBÉRATION 2021-02-03-6

TERRAIN « Bike Park » pour l'Association WEST VTT

Monsieur le Maire rappelle le souhait de l'association « WEST VTT » de disposer d'un terrain « Bike Park » pour leur activité sur la Commune.

Le terrain de football et l'aire de jeux étaient les terrains souhaités par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **DONNE** un avis défavorable pour l'implantation d'un « Bike Park » sur tout le terrain de football et l'aire de jeux de la Commune en raison d'une emprise foncière trop importante et les problèmes de sécurité de cette installation.

. **PROPOSE** à la Commission « Aménagement du terrain de football et terrain de loisirs » de rencontrer l'association « West VTT » pour éventuellement revoir l'emprise nécessaire.

DÉLIBÉRATION 202-02-03-7

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2021

Le Conseil Municipal, après discussion :

➤ **DEFINIT** les tarifs de location comme suit :

TYPE DE LOCATION	GRANDE SALLE (capacité : 100 places assises)			
	HABITANT DE CHÉMERÉ-LE-ROI		HABITANT HORS COMMUNE	
	ÉTÉ (de mai à septembre)	HIVER (d'octobre à avril)	ÉTÉ (de mai à septembre)	HIVER (d'octobre à avril)
LOCATION JOURNÉE	130,00 €	160,00 €	200,00 €	230,00 €
JOURNEE COMPLEMENTAIRE	100.00 €	130.00 €	150.00 €	180.00 €
REUNION/VIN D'HONNEUR (location maxi : 4h)	30.00 €	50.00 €	60.00 €	80.00 €
REVEILLON DE FIN D'ANNEE		350.00 €		480.00 €
LOCATION CUISINE	50.00 €	50.00 €	50.00 €	70,00 €
LOCATION DE LA CUISINE (location maxi : 4h)	25.00 €	25.00 €	35.00 €	35.00 €
CAUTION LOCATION	500.00 €		500.00 €	

TYPE DE LOCATION	PETITE SALLE (capacité : 40 places assises)			
	HABITANT DE CHÉMERÉ-LE-ROI		HABITANT HORS COMMUNE	
	ÉTÉ (de mai à septembre)	HIVER (d'octobre à avril)	ÉTÉ (de mai à septembre)	HIVER (d'octobre à avril)
LOCATION JOURNÉE	50.00 €	70.00 €	70.00 €	90.00 €
WEEK-END	80,00 €	100.00 €	50.00 €	70.00 €
REUNION/VIN D'HONNEUR (location maxi : 4h)	30.00 €	50.00 €	60.00 €	60.00 €
LOCATION CUISINE	40,00 €	40.00 €	60.00 €	60.00 €
LOCATION DE LA CUISINE ½ journée	25.00 €	25.00 €	35.00 €	35.00 €
CAUTION LOCATION	500.00 €		500.00 €	

TYPE DE LOCATION	LOCATION MATERIEL	
	HABITANT DE CHÉMERÉ-LE-ROI	HABITANT HORS COMMUNE
MATERIEL	15.00 €	30.00 €
CAUTION POUR LE MATERIEL	30.00 €	30.00 €

- **D'APPLIQUER** jusqu'à 3 gratuités de location de la grande salle pour chaque association communale et un forfait de 30 € correspondant à l'utilisation du chauffage en période hiver.
- **D'APPLIQUER** la gratuité de location de la petite salle pour chaque association communale.
- **DE FACTURER** le ménage, le cas échéant, au tarif de 20 €/heure.

INVESTISSEMENTS 2021 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal étudie et valide le tableau ci-dessous présentant une proposition de programme investissement pour l'année 2021.

Rénovation éclairage public rue Traquenard/place de l'Eglise	29 706.86 €
Travaux de voirie 2021	30 000 €
Matériel (tondeuse, souffleur, petit matériel, radar pédagogique)	5 000 €
Aménagement du terrain de foot et aménagement des abords de la salle des fêtes (étude)	10 000 €
Aménagement route de Saulges (étude)	10 000 €
Bâtiment du SIAEP	120 000 €

COMPTE-RENDUS

. Commission « bâtiments et voirie »

Rapporteur : Catherine HENRY

INFORMATIONS DIVERSES

- . Matériel salle des fêtes : Avant le retour dans la cuisine de la salle des fêtes, les gazinières feront l'objet d'une révision générale. La gazinière 5 feux réintégrera la cuisine et la gazinière 4 feux sera installée dans la petite salle. L'achat d'un four de réchauffe est envisagé dans la cuisine de la salle des fêtes.
- . Restauration scolaire : Une rencontre avec la mairie de la Bazouge est envisagée pour voir le fonctionnement de leur cuisine locale. Une étude sera menée ensuite pour une possibilité de repas pour la cantine de Chémeré le Roi.
- . La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 17 mars 2021 à 20h30.

SÉANCE du 3 février 2021

Délibérations prises du N°2021-02-03-1 au N°2021-02-03-7

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2021-02-03-1	Adhésion au groupement de commandes voirie au sein de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez
N° 2021-02-03-2	Avis pour la vente du logement n° 2 lotissement du Prieuré
N° 2021-02-03-3	Contrat entretien de l'orgue
N° 2021-02-03-4	Ouverture anticipée de crédits d'investissement – budget 2021
N° 2021-02-03-5	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
N° 2021-02-03-6	Terrain « Bike Park » pour l'association West VTT
N° 2021-02-03-7	Tarifs de location de la salle des fêtes

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
LEROY	Michel	1 ^{er} adjoint	
GUILLOIS	Véronique	2 ^{ème} adjointe	
HENRY	Catherine	3 ^{ème} adjointe	
HUET	Esteban	Conseiller municipal	
BERAIL	Philippe	Conseiller municipal	
GUIBOUT	Audrey	Conseiller municipal	

RÉVEILLE	Loïc	Conseiller municipal	
CORBEAU	Aline	Conseillère municipale	
LECHANTEUX	Valérie	Conseillère municipale	
BARADU	Philippe	Conseil municipal	Excusé